

N° 196 Du 21 mars au 13

Laissez passer librement Pierre Mourguys
natif d'Arzac département de Cantal âgé de 37 ans, taille
d'un m 46 3/4 M cheveux et sourcils châtains yeux ronds
front moyen nez long bouche moyenne menton rond visage
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de M. le Maire de Mauriac
en date du 17 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Antoine Chablat demeurant
à Aurillac et du citoyen M. Baptiste Briou demeurant à
lesquels ont signé avec nous. et le Mourguys

P. Mourguys Chablat Briou

N° 197 Du 21 mars

Laissez passer librement Hugues Guy
natif d'Arzac département de Cantal âgé de 31 ans, taille
d'un m 42 M cheveux et sourcils châtains yeux ronds
front rond nez bien fait bouche moyenne menton rond visage
plein inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de M. le Maire de Mauriac
en date du 16 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Antoine Chablat demeurant
à Aurillac et du citoyen M. Baptiste Briou demeurant à
lesquels ont signé avec nous. et le Guy

H. Guy Chablat Briou

N° 198 Du 21 mars

Laissez passer librement Pierre Comier
natif d'Arzac département de Cantal âgé de 34 ans, taille
d'un m 62 M cheveux et sourcils châtains yeux ronds
front moyen nez rond bouche moyenne menton rond visage
rond et plein inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de M. le Maire de Mauriac
en date du 17 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Antoine Chablat demeurant
à Aurillac et du citoyen M. Baptiste Briou demeurant à
lesquels ont signé avec nous. et le Comier.

P. Comier Chablat Briou